



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

02/06/2026

Procès-verbal n°20

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Aurélie BACELON, Ludovic MEILLIER (Président CFA), Marc WILLIAMSON, Thomas MALECOT, Agnès MASSON-SIBUT, Soazik KLEIN (Présidente CFSS).

Sont également présents : Boris ROTHERMUNDT (Directeur Technique National), Céline LASSAIGNE (Directrice de la performance softball), Vincent CASSIER (référént siège fédéral).

Membres excusés : François-Xavier CHAFFOIS, Frédéric GUERN.

Les membres de la CFS ont statué sur l'ordre du jour suivant :

1. Championnats de France 2026
2. Reports, inversions et changements de terrain
3. Demande de qualification dérogatoire

RAPPEL DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Direction Technique Nationale rappelle aux président(e)s de clubs que tous les licenciés inscrits sur la liste haut niveau au 1^{er} janvier 2026 (en catégorie sénior, relève, espoirs et collectifs nationaux) doivent obligatoirement effectuer leur Suivi Médical Réglementaire (SMR) avant le 31 mars 2026.

À défaut, leur licence sera suspendue jusqu'à la transmission d'une date à la Direction Technique Nationale et de la transmission des examens médicaux sur la plateforme Askamon.

RAPPEL DIFFUSION DES RENCONTRES D1 BASEBALL ET SOFTBALL

La Commission Fédérale Sportive rappelle à l'ensemble des clubs de Division 1 Baseball et Softball que, conformément aux conditions d'engagement, la diffusion des rencontres est **obligatoire** pour toutes les journées de championnat.

Cette diffusion doit respecter a minima les standards suivants :

Une prise de vue grand angle en format paysage permettant de visualiser l'ensemble du terrain

- La présence du son
- L'affichage du score en temps réel comprenant :
 - o le nom des équipes
 - o le nombre de points
 - o les manches
 - o les retraits
 - o les coureurs sur base

La présence de commentaires est fortement recommandée afin d'améliorer la lisibilité des rencontres et l'expérience des spectateurs.

Par ailleurs, les clubs sont invités à transmettre au plus tard le vendredi précédant la journée de championnat à 12h le lien d'accès à leur captation, afin de permettre la valorisation et le relais des rencontres par la Fédération. Ces exigences participent à la valorisation des compétitions fédérales et à leur attractivité.

1. CHAMPIONNATS DE FRANCE 2026

La CFSS assure un suivi hebdomadaire des rencontres des compétitions nationales. Dans ce cadre, certains scores peuvent être modifiés après l'homologation effectuée par la CFS. Le cas échéant, la commission informera les clubs concernés via son PV de réunion.

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL**6ème journée - 30-31 mai 2026**

ROUEN HUSKIES vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D10601 : [5-1, RAS, rencontre homologuée](#)

ROUEN HUSKIES vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D10602 : [4-6, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN : Expulsion d'un membre de l'équipe (RG art. 216 / RD annexe 1 art. 4) - Sanction : 150€

MONTPELLIER BARRACUDAS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS - D10603 : [6-3, rencontre homologuée](#)

LA ROCHELLE : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée ; Expulsion d'un membre de l'équipe (RG art. 216 / RD annexe 1 art. 4) - Sanction : 150€

MONTPELLIER : Expulsion d'un membre de l'équipe (RG art. 216 / RD annexe 1 art. 4) - Sanction : 150€ x 2 = 300€

MONTPELLIER BARRACUDAS vs LA ROCHELLE BOUCANIERS - D10604 : [5-9, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER : Avertissement à un membre d'une équipe (RD annexe 1 art. 3)

SÉNART TEMPLIERS vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB - D10605 : [7-4, RAS, rencontre homologuée](#)

SÉNART TEMPLIERS vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB - D10606 : [4-3, RAS, rencontre homologuée](#)

BÉZIERS PIRATES vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS - D10607 : [6-3, RAS, rencontre homologuée](#)

BÉZIERS PIRATES vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS - D10608 : [8-15, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 BASEBALL**6ème journée - 31 mai 2026**

MEYZIEU-DÉCINES CARDS vs METZ COMETZ - D20601 : [0-9, RAS, rencontre homologuée](#)

METZ COMETZ vs MEYZIEU-DÉCINES CARDS - D20602 : [3-5, rencontre homologuée](#)

METZ : Avertissement à un membre d'une équipe (RD annexe 1 art. 3)

VALENCIENNES VIPÈRES vs ROUEN 2 HUSKIES - D20603 : [5-6, RAS, rencontre homologuée](#)

ROUEN 2 HUSKIES vs VALENCIENNES VIPÈRES - D20604 : [5-9, RAS, rencontre homologuée](#)

ERMONT EXPOS vs MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS - D20605 : [9-12, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX COUGARS vs ERMONT EXPOS - D20606 : [3-1, RAS, rencontre homologuée](#)

CLERMONT-FERRAND ARVERNES vs MONTPELLIER 2 BARRACUDAS - D20607 : [10-4, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER 2 BARRACUDAS vs CLERMONT-FERRAND ARVERNES - D20608 : [6-8, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs BRÉAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS - D20609 : [8-7, RAS, rencontre homologuée](#)

BRÉAL-SOUS-MONTFORT BLACK PANTHERS vs NICE CAVIGAL - D20610 : [10-12, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 3 BASEBALL

5ème journée - 24 mai 2026

Après retour de la CFA quant à l'annonce des désignations d'arbitrage pour cette journée, la CFS décide d'appliquer les pénalités suivantes :

MONTIGNY 2 : *Non-respect de la date de retour d'un formulaire d'engagement arbitre (RP D3 art. 22.1) - Sanction : 50€ par jour après la date butoir x 1 jour = 50€*

LA ROCHELLE 2 : *Non-respect de la date de retour d'un formulaire d'engagement arbitre (RP D3 art. 22.1) - Sanction : 50€ par jour après la date butoir x 4 jours = 200€*

6ème journée - 31 mai 2026

METZ 2 COMETZ vs RONCHIN DRAGONS - D3A0601 : [2-18, RAS, rencontre homologuée](#)

METZ 2 COMETZ vs RONCHIN DRAGONS - D3A0602 : [4-8, RAS, rencontre homologuée](#)

DUNKERQUE KORVERS vs TOURCOING LORDS - D3A0603 : [18-12, rencontre homologuée](#)

TOURCOING : *Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D3) - 11 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 50€*

DUNKERQUE KORVERS vs TOURCOING LORDS - D3A0604 : [5-17, rencontre homologuée](#)

TOURCOING : *Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D3) - 11 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 50€*

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 2 COUGARS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS - D3B0601 : [16-18, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 2 COUGARS vs LA GUERCHE DE BRETAGNE HAWKS - D3B0602 : [9-8, RAS, rencontre homologuée](#)

RENNES REDWINGS vs SÉNART 2 TEMPLIERS - D3B0603 : [6-10, rencontre homologuée](#)

RENNES : *Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée*

SENART 2 : *Non-respect de la date de retour d'un formulaire d'engagement arbitre (RP D3 art. 22.1) - Sanction : 50€ par jour après la date butoir x 4 jours = 200€*

RENNES REDWINGS vs SÉNART 2 TEMPLIERS - D3B0604 : [33-1, RAS, rencontre homologuée](#)

MARSEILLE MEDS vs SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS BATS - D3C0601 : [6-11, RAS, rencontre homologuée](#)

MARSEILLE MEDS vs SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS BATS - D3C0602 : [4-18, rencontre homologuée](#)

MARSEILLE : *Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée*

RENARDS DE LA VALLÉE vs FÉNAVY CYCLONES - D3C0603 : [16-12, rencontre homologuée](#)

RENARDS DE LA VALLÉE : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée

RENARDS DE LA VALLÉE vs FÉNAVY CYCLONES - D3C0604 : [9-16, rencontre homologuée](#)

RENARDS DE LA VALLÉE : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4)

PERPIGNAN PHÉNIX vs LA ROCHELLE 2 BOUCANIERES - D3D0601 : [15-4, rencontre homologuée](#)

PERPIGNAN : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée

LA ROCHELLE 2 : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4) - Sanction : 30€ forfait journée

PERPIGNAN PHÉNIX vs LA ROCHELLE 2 BOUCANIERES - D3D0602 : [14-13, rencontre homologuée](#)

LA ROCHELLE 2 : Non transmission de la feuille de décompte des lancers 18U par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi (RG art. 214.1.4 et 214.2.4)

EYSINES RAIDERS vs ANGLET GAMBAS - D3D0603 : [11-3, RAS, rencontre homologuée](#)

EYSINES RAIDERS vs ANGLET GAMBAS - D3D0604 : [14-4, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 FÉMININE SOFTBALL

6ème journée (Report) - 31 mai 2026

COLOMBES WILDCATS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONNES - D1F0602 : [1-16, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE SOFTBALL

5ème journée - 31 mai 2026

CONTES COBRAS vs EVRY-COURCOURONNES PHARAONS - D1MPH05 : [8-13, rencontre homologuée](#)

EVRY-COURCOURONNES : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D1M) - 10 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 200€

EVRY-COURCOURONNES PHARAONS vs CONTES COBRAS - D1MPH06 : [4-11, rencontre homologuée](#)

EVRY-COURCOURONNES : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D1M) - 10 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 200€

NICE CAVIGAL vs NOGENT-SUR-MARNE BANDITS - D1MPH07 : [7-0, RAS, rencontre homologuée](#)

NOGENT-SUR-MARNE BANDITS vs NICE CAVIGAL - D1MPH08 : [0-11, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs PARIS UNIVERSITÉ CLUB - D1MPB05 : [10-3 → Défaite par pénalité 0-7 rencontre homologuée](#)

PARIS UNIVERSITÉ CLUB : Non-respect de la date de retour d'un formulaire d'engagement arbitre (RP D3 art. 22.1) - Sanction : 50€ par jour après la date butoir x 3 jours = 150€ ; Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D1M) - 9 joueurs sur la feuille de match - Sanction : 300€ ; Infraction aux règles concernant les joueurs formés localement (RG art. 162.3) - Sanction : Défaite par pénalité et 150€ par rencontre et par joueur = 300€

PARIS UNIVERSITÉ CLUB vs STADE TOULOUSAIN TIGERS - D1MPB06 : [8-1 → Défaite par pénalité 0-7 rencontre homologuée](#)

PARIS UNIVERSITÉ CLUB : Non présence de 12 joueurs sur la feuille de match (RG art. RP D1M) - 9 joueurs sur la feuille de match - **Sanction : 300€** ; **Infraction aux règles concernant les joueurs formés localement (RG art. 162.3)** - **Sanction : Défaite par pénalité et 150€ par rencontre et par joueur = 300€**

GRENOBLE GRIZZLYS vs ROUEN HUSKIES - D1MPB07 : [7-19, rencontre homologuée](#)

ROUEN : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.1.6) - **Sanction : 10€ par feuille**

ROUEN HUSKIES vs GRENOBLE GRIZZLYS - D1MPB08 : [4-11, RAS, rencontre homologuée](#)

2. REPORTS, INVERSIONS ET CHANGEMENTS DE TERRAIN

Division 1 Baseball :

Les clubs des **Pirates de Béziers** et des **Tigers du Stade Toulousain** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J2 de Division 1 Baseball (rencontres n°D10203 & D10204).

Demande : Jouer la rencontre du samedi 20 juin 2026 à 19h00 et celle du dimanche 21 juin 2026 à 14h00.

ACCORD CFS

Division 1 Masculine Softball :

Les clubs des **Bandits de Nogent** et des **Cobras de Contes** ont fait une demande de changement d'horaire pour les rencontres de la J6 de Division 1 Masculine Softball (rencontres n°D1MPH11 et D1MPH12).

Demande : Jouer les rencontres du dimanche 07 juin 2026 à partir de 10h

ACCORD CFS

3. DEMANDE DE QUALIFICATION DÉROGATOIRE

Le club des **Dragons de Ronchin** a fait une demande de qualification dérogatoire pour **M. Vincent DEBOVE (licence n°074924)** compte tenu de ses obligations professionnelles à l'étranger pour l'année 2026 afin qu'il puisse disputer les phases finales du **Championnat de France de Division 3 Baseball 2026** en application des dispositions de l'article 159.5 des Règlements Généraux de la Fédération

Accord CFS

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des **championnats nationaux 2026**, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE
Président de séance

Vincent Cassier
Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée. L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

ANNEXE

JOUEURS & JOUEUSES APPARTENANT À UN CHAMPIONNAT (entré(e)s en jeu sur au moins 1/3 des rencontres)

D1 Baseball (9 rencontres)

Béziers

GAMAS DE LOS SANTOS Juan Carlos
PILAR VELASQUEZ Daniel Jose

La Rochelle

CRAWFORD Forrest
DE LA ROSA Franklin
ESTEBAN Clement
ESTEBAN Maxence
HASHIMOTO Osuke
KRZYKAWIAK Romain
NIEVES IZAGUIRRE Wilce
PAREDES SANCHEZ Edward
ROSELL MARTINEZ Daniel

Montpellier

BROSSIER Paolo
FARINA Patrick James
GUIRAUD Mathis
MENDEZ CANELO Jorge Luis
ZAN Maël

PUC

BOWERS Bret Christian
DUSSART Jérôme
GONZALEZ MILLAN Lorenzo Jesus
MONBEIG Pierre

Rouen

BERT Joris
BRAINVILLE Louis
HARRISON Gabriel
MAGNIEN Arthur
MEGUMI Kento
NISHIKAWA Ryosuke
VIGER Luc

Savigny-sur-Orge

ACUNA Ivan
AMOROS Axel
AMOROS Lilian
DAHAN Tom
MARTIN Ashton Alexander
OROZCO ALVARADO Evertz Daniel
SAXEMARD Théo

Sénart

DO CARMO BARROS Gabriel
LANDRY Lucas
LOPEZ TEQUEDOR Yorfrank Manuel
MAYEUX Dylan
MENDEZ GONZALEZ Alberto Jose
SLADZINSKI Ilya

Toulouse

SORIANO Ariel
VELAZCO Gerwuins

D2 Baseball (6 rencontres)

Bréal-sous-Montfort

BARBOSA-DIAS Rowan
GODET Jules
GODET Victor
GUESDON Melvine
HERNANDEZ Nicolàs

Clermont-Ferrand

BLASIOLE Jérémy
DARDINIER Alexis
DEGESNE Maxence
GRIMAUD Sébastien
KAWAKAMI Shunya

MAKDAD Paco
 MAKDAD Sami
 RENAUDIN Louka

Ermont

DANIEL Flavien
 DEMOULIN Florent
 DEVEZE David
 FRUGIER Baptiste
 GADOU Christopher
 HEIDRICH Amaury
 KOGURE Teruaki
 MESSENGER Thomas
 PALMERO O'FARRILL Rodney
 PRIEUR Erwan
 QUIROZ ADAMES Yondeily
 TENGUIA KAMDEN Jorel Jamal
 VELON Vincent

Montigny-le-Bretonneux

DEEBLE Ricky Jon
 MAYEUX Tom
 BESOLI Killian
 SANCHEZ DEL SOL Lazaro Jesus
 PINO CENTENO Wilmer Antonio
 VELASQUEZ Hector

Nice

AGUSTIN MICHEL Danny
 MONTAS BERROA Jonathan
 ROULEAU Gauthier
 ROQUET Sébastien
 TAVARES VEIGA Filipe

Rouen 2

DANNE Théophile
 GRANDIN Maximilien
 MARCHE Boris
 O'BRIEN Jeremy
 PAPOIN Simon
 TERLIZZI Adriano

D3 Baseball (6 rencontres)**Dunkerque**

FLAHAUT Clovis

PUJOL Valentin
 TAGUCHI Gen

Mezieu-Décines

BERRY RIVERA Gilberto
 DYMOWIEZ Jérémy
 LEVEQUE Bastien
 DE OLIVEIRA GOMEZ Carlos Eduardo
 PRISSE Xavier

Montpellier 2

CYPRIEN Loic
 ELEGOET Leo
 FARAUD Freddy
 FOUQUE Nicolas
 HARAS Jonathan
 LADERA CONTRERAS Nelson Giovanni
 MORENO GONZALEZ Rafael Antonio

Metz

HAIMOWITZ John Aaron
 HANSCH Simon
 LAUNAY Matheo
 NEUMAN Ashton Robert
 RUIZ DIAZ Yeixon
 SOTO ARELLANO Jessel Abrahan
 TEN EYCK Elliot

Valenciennes

DUVERGER Clement
 HAMADA Masaharu
 GROSJEAN Hadrien
 TREMBLE Bastien
 THOMASSE Clément
 TAKATANI Yugo
 FUJITA Koshiro

Metz 2

GIOVAGNINI Umberto

GAUDENTI Gautier
 GUÉANT Reynald
 PILLONS Kevin
 RUSSO Arnaud
 VERDIN Paul-Octave

Ronchin

BRUNARD Alexandre
 DELEAU Thibault
 DERYCKER Louis
 DESCAMPS Edouard
 DUPONT David
 ECKARDT Yohann
 JEAMMOT Victor
 MAMMEZ Quentin
 MAOUCHE Saadi
 PAYRISSAT Gaetan
 VALDERRAMA NARANJO Sergio
 YSEBAERT Vincent

La Guerche de Bretagne

BERNARD Detlev
 MORLIER Théo
 OLIVRIE Guillaume
 WALSH Devin

Rennes

BEX Evan
 BLASCO Antoine
 GASTINGER Steven
 LEYRIT Julien
 ROCHA André Filipe
 POLI Florian
 VERDIER Pierre

Fénay

BERNARD Sylvain
 BRICHETEAU Florian
 BRICHETEAU Quentin
 DIETRE Romaric
 GUIGNET Jonathan
 KASKIE Joseph William
 MONNERET Etienne

TAKEZAWA Antoine

Tourcoing

ARNAUD Rémi-Quentin
 BERTIN Antoine
 BOURGEOIS Morgan
 OLLER Diego
 VALET Martin
 DEWEZ Léo
 JEANMART Etienne
 LECLERCQ Quentin
 LECOMTE Mathilde
 VALET Martin

Montigny-le-Bretonneux 2

CAUMES Clement
 CASTRO Miguel
 DAIRE Olivier
 DEQUEN Baptiste
 FOX William
 GUESMIA Ahmed-Zakaria
 KLEIN Alban
 MAHDJANE Hakim
 MOTTAY Jonathan
 PHAM Jean-Michel
 PERAMO Arnaud
 WISE Haywood

Sénart 2

BARRETO José
 DUBOIS Rodolphe
 GANABADY Shanemouga
 KANDIAH Jay
 LEMAIRE Alexis
 PANNIER Grégory
 RODRIGUEZ DEL REY SEVILLA Daslian
 SANANIKONE Daviroun
 TEYGEMAN Damien
 VARGAS MARTINEZ Ricardo

Marseille

DUCREUX Erik
 LANCON Kenan
 LARMANDE Yannick
 MAUNY Florian
 WHITEHEAD Morgan

ESTEVEZ MONTERO Luis Diego

Renards de la Vallée

CHAUVIN Corentin
FRAYSSE Jérôme
MOSCHETTI Geoffrey
SANTIAGO Gabriel
SANTIAGO Thomas
SOUBIRANA Arthur
VIGNEAU Cassandra

Anglet

CADIOU Juluan
COLLIARD Benjamin
COLLIARD Christian
FROMENT Elliot
GOUELLO Axel
MAKOVII Valerii
PEYREZABES Camille

La Rochelle 2

ARCAMONE Florent
BODIN Paul-André
COMBES Lucas
GOYET Thomas
GUIGNARD Jean-Louis
LOT MATINS Felipe Gustavo
PORCHER Merryll
REGNIER Tom
SABOURIN Kevin

Perpignan

CAUCHY Julien
CINTAS Lucas
FOUQUET Axel
FOUQUET Jim
LLUBERES Llulimin
LUSHER Ross
MARTINEZ URGUELLES Alexis

D1F Softball (8 rencontres)

Colombes

DELEGUE Manon
DOZOVA Nadia
DURASSIER Jenny
LABATUT Micha
LEBOEUF Isabelle
MEYER Estelle
POLEY Christina Grace

Saint-Romain-de-Jalionas

BAISSE--DEPONTIEU Paul
BOULARD Jordan
GRANDJEAN Maxens
ZUNIGA CASTILLO Marvin Edgardo
GURALI Kelvin
JAFFREDO Paul
SIGOT Mathilde

Eysines

ANDREW Rudy
BERTHAUD Joris
FAURE Quentin
FORT Alexis
HOUCHE Thomas
MILLERIOUX Theo
RAFFENNE Jerome
SCHEURER Quentin
SURIEL CAMPANA Yeison

Muret

DE LA ROSA ARNO Luis
DELOGU Luis Martin
ESTOPINAN Reniel
POZO CALDERON Lester
PRUNIERE Vincent
PRUNIERE Laurent
RODRIGUEZ ECHAVARRIA Yosniel
RUIZ FERNANDEZ Carlos Manuel

Evry-Courcouronnes

COSTE Rosalie
LIMINIER Emma
PHILIPPE Christel

SAURAT Laurie
 SOUICI Shahinèze
 TEN EYCK Marie
 VIGUIER Garance

Grenoble

BITEUR Victoria
 GAUZELIN-ORS Géraldine
 KOROUSOVA Kristyna
 PATIN Shirley
 SALZE Manureva

Pessac

GRAVES Mylène
 HAYES Siobhan
 JUST Alexandra
 LE CHENADEC Louise
 MERSCH Anais
 RIERA Camille
 RUAU Mailys
 TRAVERS Marion
 SINOQUET Nadège

Nice

BERTRAND Amandine
 BUGNA Anaisie
 DESSI Pamela
 DYMIWIEZ Sandra
 GIRET Christelle
 GONFRIER Charlotte
 LOPEZ Amandine
 ROUSSELOT Sandra

Saint Raphaël

BRUNEL Marjorie
 CHANAL Alice
 HAUDIQUER Ines
 MUNIER Elsa
 PRADE Pauline
 DE RIDDER Prapeng

D1M Softball (4 rencontres)

Contes

BERENGUER William
 DALLONI Loic
 DIAVET Frederic
 DIEULAFAIT Jacques
 EMEREGILDO BATISTA Jose
 LA ROSA Lucas
 LAURENT Styves
 MARI Alexandre
 MARTINEZ Roger
 NAVARRO ALFARO Alexis
 PAPA Rony
 QUINTERO MORALES Robinson
 VIANO Eric

Nice

BUVAT Sylvain
 DROUILLY Sébastien
 FERNANDEZ OLIVA Christian Ricardo
 FLAYOL Nicolas
 GRIMALDI Cyril
 GONFRIER Benjamin
 HEMZACEK Thomas
 LUCANI Anthony
 MOINE Sébastien

Evry-Courcouronnes

BOUCHERON Jacques
 FERREIRA Vincent
 JOUHANNEAU Guillaume
 KESER Maxime
 LAUNAY Christopher
 LAUNAY Nicolas
 LE MESTRE Pierrick
 LEMETTRE Paul
 MANGLE Lucas
 MARTINEZ-SCOTT Romain
 PENA ALVAREZ Eric
 PEYRICHOU Florian
 ROUCAN Florent
 VAN TU Olivier

Nogent-sur-Marne

ANASTASIO Anthony
 BENGMAIH Ilyass
 BIZERY Thomas
 BOUVET Vincent
 COQUEL Guillaume
 DE AMORIM Nelson
 ELADOUI Raphael
 ESCOUTAY Matthieu
 LADANT Corentin

PAROIS Alann
 SANCHEZ Romain
 SOLA Arnaud

Grenoble

BARBOTIN Alexis
 DESLAURIERS François
 DENTON Alex
 FERRARO Michele
 GRIMAUD Fabien
 JOSSE Gautier
 HONG-VAN Luc
 LAVERGNE Thomas
 LECLAIRE Nicolas
 LETHIECQ Renan
 LETHIECQ Robin
 SOULIER Jean-Guillaume
 STRAMANDINO Remy

Rouen

BENARD Raphaël
 BERNAY Nicolas
 CELIBERT Tanguy
 DEMANNEVILLE Mickaël
 HACQUARD SIERRA Alexandre
 MAZA MARQUEZ René
 LAURENT Paul
 PROUET Robin
 SCHEID Alexandre

LANDAETA Rafael
 LICITRA Pierre
 PERTUISOT Franck
 SAMUEL Sebastien
 VON EIFF Philip

PUC

CAPLAN Alexandre
 DELANNOY Pierre
 GHULAMI Mukhtar Ali
 GUESDON Melvine
 LUGAGNE-BOERSNER Edouard
 LUXI Emmanuel
 NUZZO Sebastien
 PAREDES MORENO Francois
 PLUMER Mattéo
 ROMERO Matthieu
 STUMPF Dillon
 VILLALBA LOZADA Jesus Enrique
 ZAWISMY Max
 ZBERRO Michael

Toulouse

ADAM Guillaume
 ADAMSKI Antoine
 BONJOUR Arnaud
 BOUYRIE Martin
 CARDONNE Blaise
 CHAMPIÉ Johan
 DELPECH Yanaël
 DEVERCHERE Thibault
 FOURBOUL Alexandre
 GAMBARDELLA Vincent
 HOURMILOUGUÉ Frédéric
 NEUMANN Sébastien
 PEREZ OJEDA Jose Gregorio